



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – deux, le 11 juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 04 juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : Emile BUCH, Michel JEANNIN, Marijane GEISSLER, Valérie CHALLON, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Patrick GUIGNIER, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Nathalie COLONEL, Michel PLEUCHOT, Lucie BALMET, Sandrine BOSCARO, Valérie ESCOFFIER

Excusés : André VIALLET, pouvoir donné à Michel JEANNIN  
Valérie ESCOFFIER a quitté la séance après la délibération n° 07.

*Nombre de suffrages exprimés : 14                      Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0*

### **Délibération n° D\_10\_11072022**

#### **Objet : Demande d'aide financière au Département de l'Isère pour l'aménagement d'une aire de jeux à l'étang du Crey**

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'afin de compléter l'offre de services offerts à la population, notamment dans le secteur de l'enfance et de la petite enfance, et profitant du cadre si agréable qu'est l'étang du Crey, qu'il est projeté l'aménagement d'une aire de jeux sur l'espace vert à proximité de la cabane des pêcheurs et de l'espace qui est déjà aménagé avec des tables de pique-nique et des barbecues.

Il explique que les conditions d'implantation à proximité de l'étang et donc d'humidité des lieux amènent à sélectionner des modules en bois de robinier. Une ambiance « bateau-pirate », propice à l'imagination et aux jeux de rôle des enfants, a été présélectionnée.

Il explique que la commune disposant d'un service technique compétent et des outils adéquats et afin d'optimiser les coûts de la réalisation, le terrassement (création d'une fosse de -35 cm) et le remplissage de la fosse avec le mulch (copeaux bois pour aire de jeux) seront confiés aux agents techniques.

Le panneau d'information réglementaire ainsi que la visite de contrôle par un bureau de contrôle agréé sont également prévus dans le projet.

Le coût global du projet d'aménagement de l'aire de jeux à l'étang du Crey est estimé à **24 033.10 € HT.**

La programmation des travaux pourra se faire dès l'automne 2022.

Le Maire propose de présenter ce projet au titre de la dotation territoriale de la Matheysine du Conseil Départemental de l'Isère.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Valide le projet présenté,**

**Adopte le plan de financement prévisionnel pour un montant de 24 033.10 € HT,**

<i>Financement</i>	Montant HT de la subvention	Date de demande	la Taux
Département Isère (dotation Matheysine)	9 613.24 €	Juillet 2022	40%
Participation du demandeur : - autofinancement	14 419.86 €		60%
<b>TOTAL HT</b>	<b>24 033.10 €</b>		<b>100%</b>

**Demande au Conseil Départemental l'octroi d'aides financières au meilleur taux pour ce projet,**

**Charge le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous documents visant à mener à bien ce projet.**

Le Maire,  
Emile BUCH

*Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission à la Préfecture  
et de la publication sur le site internet  
de la commune [www.susville.fr](http://www.susville.fr)  
le 12 juillet 2022.*

*Le Maire, Emile BUCH.*

